



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

- 5 MARS 2015

Dossier suivi par : Mme MEZIANI
☎ 04 84 35 42 66 -Fax : 04 84 35 42 00
farida.meziani@bouches-du-rhone.gouv.fr
N° 2013-307 A

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE la Société de Récupération Industrielle (S.R.I.) à Rognac

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2015, il sera procédé, sur le territoire des communes de **Rognac et Berre l'Etang**, à une enquête publique portant sur la demande présentée par la **Société de Récupération Industrielle (S.R.I.)**, dont le siège social se situe ZI Les Florides - Route Lino Ventura – RN368 - 13700 Marignane, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage, dépollution, démontage et découpage de véhicules hors d'usage (VHU), ainsi qu'une installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (batteries), situées Zone Industrielle Nord – Montée des Pins - 13340 Rognac.

Le projet de la société **S.R.I.** consiste à exploiter une installation de stockage, dépollution, démontage et découpage de VHU, ainsi qu'une installation de transit, regroupement et tri de métaux, déchets de métaux et de déchets dangereux, afin de répondre à une forte demande du marché local pour le recyclage et la valorisation des déchets.

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 12 février 2015 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-François MAILLOL,
Ingénieur en génie chimique,
Responsable société d'ingénierie

Est désigné comme commissaire suppléant :

Monsieur Claude TAXY,
Gérant de la société Filtration - Etudes Conseils,

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en Mairies de **Rognac et Berre l'Étang** pendant 35 jours **du mardi 07 avril 2015 au lundi 11 mai 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de **Rognac, siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de **Rognac** dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Jean-François MAILLOL recevra personnellement les observations des intéressés en :

● **Mairie de Rognac**, 21 avenue Charles de Gaulle BP 10062 - 13655 Rognac Cedex

- le mardi 07 avril 2015 de 9h 00 à 12h 00
- le mardi 14 avril 2015 de 9h 00 à 12h 00
- le mardi 21 avril 2015 de 13h 30 à 16h 00
- le mercredi 06 mai 2015 de 9h 00 à 12h 00
- le lundi 11 mai 2015 de 13h 30 à 16h 00

● **Annexe de la Mairie de Berre l'Étang, Centre Administratif, Direction de l'Urbanisme et du Développement (4e étage)**, Place du Souvenir Français - 13130 Berre l'Étang

- le mardi 07 avril 2015 de 13h 30 à 16h 00
- le mardi 14 avril 2015 de 13h 30 à 16h 00
- le mercredi 06 mai 2015 de 13h 30 à 16h 00
- le lundi 11 mai 2015 de 9h 00 à 12h 00

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 2 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

La personne responsable du projet est Monsieur Hervé DADDI – Directeur Général de la société SRI tél : 04.42.77.71.01.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY